

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES**

OBJET :

**AUTORISATION DE
SIGNATURE DES
AVENANTS
RELATIFS AUX
TRAVAUX DE
REHABILITATION
DE LA GARE BASSE
DU TELEPHERIQUE
DU SALEVE – LOTS
N°08, 09, 10 & 11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE**

Séance du : 13 octobre 2023

Convocation du : 05 octobre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

N°A-2023-24

Membres présents : Mesdames Roxane Dupommier, Nathalie Hardyn, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Christian Aebischer, Patrick Antoine, Marc Châtelain, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wiszniewski,

Membres représentés :

Alain Carlier représenté par Luc Deley suppléant,
Gabriel Doublet par Françoise Magdelaine suppléante,

Membre excusé : Christian Dupessey,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la gare basse du téléphérique du Salève ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Attributaires	Montants retenus (€ HT)
3	Toiture – Etanchéité	AMP ETANCHÉITÉ	59 729,52
4	Enduits	DÉCO FAÇADE	46 322,50
6	Cloisons – Doublages	SNPI	40 133,74
7	Peinture	ALPES DÉCORS	13 179,52
8	Revêtement sols souples	CAZAJOUS DÉCOR	9 761,68
9	Menuiserie intérieure	ROUX	15 740,34
10	Carrelage – Chapes	CRC	26 784,39
11	Chauffage – Ventilation Désenfumage – Plomberie	AQUATAIR	110 212,85

S'LO

14	VRD	DECREMPS	192 127,70
15	Aménagements extérieurs	SAEV	75 379,00

De nouvelles modifications (article R 2194-7 du code de la commande publique) doivent être prises en compte afin d'ajuster le volume de travaux aux réalités du terrain et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Ces modifications concernent les lots n°08, 09, 10, & 11.

Lot n° 8 – Revêtement sols souples

Pour ce lot, une modification doit être apportée pour faire face à un oubli de la maîtrise d'œuvre. Elle est prise en compte comme suit :

FTM n° 13 GB > Fourniture et application d'un enduit de ragréage forte charge R+1

Montant : + 1 239,53 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 1 239,53 € HT

Nouveau montant du marché : 11 001,21 € HT

Pourcentage d'augmentation : + 12,7 %

Pour ce dernier lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 17 juillet 2023 a émis un avis favorable quant à la conclusion de cet avenant.

Lot n° 09 – Menuiserie intérieure

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées pour faire face à un oubli de la maîtrise d'œuvre et à des aléas. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM n° 11 GB > Fourniture et pose ossature de garde-corps

Montant : + 1 407,00 € HT

FTM n° 16 GB > Fermeture accueil : fourniture et pose planchers et murs

Montant : + 9 417,00 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 10 824,00 € HT

Nouveau montant du marché : 26 564,34 € HT

Pourcentage d'augmentation : + 68,8 %

Pour ce dernier lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 17 juillet 2023 a émis un avis favorable quant à la conclusion de cet avenant.

Lot n° 10- Carrelage – Chapes

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées sur proposition du maître d'ouvrage mais aussi pour faire face à des aléas. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM n° 10 GB > Modification épaisseur de chape, suppression plan de travail

Montant : + 2 606,53 € HT

FTM n° 14 GB > Réalisation d'une chape R+1 zone douche

Montant : + 561,00 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 3 167,53 € HT

Nouveau montant du marché : 29 951,92 € HT

Pourcentage d'augmentation : + 11,8 %

Pour ce dernier lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 17 juillet 2023 a émis un avis favorable quant à la conclusion de cet avenant.

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 074-200005551-20231013-A_2023_24-DE

SLOW

Lot n° 11 – Chauffage – Ventilation – Désenfumage - Plomberie

Pour ce lot, une modification doit être apportée pour faire face à une demande du maître d'ouvrage. Elle est prise en compte comme suit :

FTM n° 15 GB > Modification ECS et sanitaires

Montant : + 878,15 € HT

Montant du marché initial : 110 212,85 €

Montant de l'avenant n°1 : 19 455,00 € (PSE)

Montant de l'avenant n° 2 : 878,15 € HT

Nouveau montant du marché : 130 546.00 € HT

Pourcentage d'augmentation : + 18,5 %

Pour ce dernier lot, la modification occasionnant une plus-value au marché de + 5%, la commission d'appel d'offres réunie le 17 juillet 2023 a émis un avis favorable quant à la conclusion de cet avenant.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°01 relatif aux lots n° 08, 09 et 10 et l'avenant n°02 relatif au lot n°11 dans les conditions exposées ci-avant ;

AUTORISE Madame la Présidente à les signer ;

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 203 du budget du GLCT TS, antenne TDS.



17 OCT. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

